



La fin d'un cycle ?

Retraits onusiens en Afrique et recomposition du maintien de la paix

Pr Michel Liégeois



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Cette note a été réalisée grâce au soutien de la Confédération suisse. Les propos énoncés dans cette publication ne sauraient en rien engager la responsabilité des organismes pilotes de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle de la Confédération suisse.

Table des matières

Résumé	1
Liste des acronymes	2
Introduction.....	3
1. La fin d'un modèle ? Les opérations multidimensionnelles onusiennes à l'épreuve des terrains africains	5
1.1. Le déploiement des opérations de paix dans des contextes sans paix	6
1.2. Difficultés opérationnelles et inflation des mandats : les causes d'une crise de confiance vis-à-vis des opérations de paix contemporaines	7
2. Les retraits comme symptôme : facteurs structurels d'une crise du maintien de la paix	9
2.1. Affaiblissement d'un ordre international fondé sur le multilatéralisme	9
2.2. Transformations profondes de la nature des conflits armés.....	11
3. Vers une recomposition du maintien de la paix ? Scénarios et mutations du multilatéralisme sécuritaire.....	12
3.1. Scénario I : vers une régionalisation du maintien de la paix ?.....	12
3.2. Scénario II : vers une hybridation des dispositifs de sécurité.....	14
3.3. Scénario III : L'ONU comme acteur de coordination des acteurs du maintien de paix	15
3.4. Recomposition du multilatéralisme et risques de vide sécuritaire	16
Conclusion	18

Résumé

L'année 2023 marque un tournant pour les opérations de paix des Nations unies en Afrique, avec deux évolutions majeures : le retrait contraint de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et l'amorce d'un désengagement progressif de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Ces fermetures de mission sont-elles conjoncturelles, ou révèlent-elles des changements structurels plus profonds ? À travers une étude comparative de la MINUSMA et de la MONUSCO, il s'agit de démontrer que ces clôtures sont le symptôme d'un essoufflement du modèle des grandes missions multidimensionnelles tel qu'élaboré au lendemain de la Guerre froide.

En premier lieu, la note met en lumière le contexte de déploiement des missions de paix et l'alourdissement progressif de leurs mandats. Déployées dans des théâtres où il n'existe pas véritablement de paix à maintenir, ces missions ont connu d'importantes difficultés opérationnelles, lesquelles ont progressivement entaché leur légitimité.

La deuxième partie traite des conséquences des évolutions systémiques de l'ordre international et de la nature des conflits armés sur la capacité des missions à s'acquitter de leur mandat. Instruments sécuritaires de premier plan dans les années 1990, décennie marquée par l'essor du multilatéralisme onusien, les missions de paix perdent en légitimité avec l'émergence d'un monde multipolaire. Sur le terrain, la MINUSMA et la MONUSCO se retrouvent parmi une pluralité d'acteurs concurrents, dans une dynamique parfois entretenue par les États hôtes eux-mêmes. Plus encore, elles agissent sur des théâtres de conflits en pleine mutation : fragmentation des acteurs armés, guerre asymétrique et dynamiques transnationales.

Enfin, trois scénarios s'esquissent pour le maintien de la paix onusien après le retrait de la MINUSMA et le désengagement progressif de la MONUSCO : la régionalisation des opérations de paix, l'hybridation des acteurs et la transformation de l'ONU en instance de coordination et de soutien. Ces scénarios comportent toutefois le risque de laisser un vide sécuritaire si la transition n'est pas accompagnée de mécanismes crédibles de relève.

En conclusion, la fermeture de ces missions n'est pas tant une anomalie qu'un indicateur : celui de la fin de l'ère de l'expansion des opérations de paix onusiennes, annonçant une reconfiguration du maintien de la paix plutôt qu'une disparition proprement dite.

Liste des acronymes

CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration des combattants
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
EUTM	<i>European Union Training Mission</i> - Mission de formation de l'Union européenne
HIPPO	<i>High-level Independent Panel on Peace Operations</i> - Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix de l'ONU
ISS Africa	<i>Institute for Security Studies Africa</i> - Institut des études de sécurité Afrique
MINUL	Mission des Nations unies au Libéria
MINUSIL	Mission des Nations unies en Sierra Leone
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
MPS	Missions politiques spéciales
ONU	Organisation des Nations unies
ONUCI	Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire
RDC	République démocratique du Congo
RSS	Réforme du secteur de la sécurité
SADC	<i>Southern African Development Community</i> - Communauté de développement de l'Afrique australe
UA	Union africaine

Introduction

L'année 2023 marque un tournant significatif pour les opérations de paix des Nations unies en Afrique, avec deux évolutions majeures : le retrait contraint de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et l'amorce d'un désengagement progressif de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Ces deux cas, bien que distincts dans leurs modalités, traduisent une dynamique convergente de remise en cause des grandes opérations multidimensionnelles déployées depuis la fin de la Guerre froide.

Au Mali, la demande de retrait formulée en juin 2023 par les autorités de transition a conduit à une fermeture de la MINUSMA dans un délai exceptionnellement court, illustrant une rupture brutale du cadre classique de coopération entre l'ONU et un État hôte. Ce retrait imposé, qualifié de « *sans précédent* », s'est opéré dans un contexte de dégradation sécuritaire et de tensions politiques croissantes entre la mission et les autorités maliennes¹. En République démocratique du Congo (RDC), le processus est plus graduel, mais procède d'une logique similaire : à la suite d'une requête du gouvernement congolais, une stratégie conjointe de retrait progressif a été engagée, marquant la fin de la MONUSCO dans un calendrier négocié, mais politiquement contraint².

Ces évolutions ne peuvent toutefois être comprises isolément. Elles s'inscrivent dans une séquence plus large de contestation des opérations de paix onusiennes sur le continent africain. Comme le souligne la littérature récente, l'ONU a été amenée, au cours de la seule année 2023, à envisager ou à engager le retrait de plusieurs missions à la demande explicite des États hôtes, révélant une fragilisation du principe même de consentement qui fonde historiquement le maintien de la paix³. À cela s'ajoutent des critiques croissantes émanant des populations locales, des autorités politiques et de certains partenaires internationaux, qui dénoncent l'inefficacité perçue de missions jugées incapables de répondre aux défis sécuritaires contemporains⁴.

Dans ce contexte, cette note propose d'examiner la question suivante : les retraits de la MINUSMA et de la MONUSCO constituent-ils les symptômes d'une crise conjoncturelle du maintien de la paix, ou témoignent-ils de la fin d'un cycle historique, celui des opérations multidimensionnelles robustes déployées depuis les années 1990 ? Autrement dit, assiste-t-on à une série de crises localisées, ou à l'épuisement d'un modèle d'intervention construit au lendemain de la Guerre froide ?

L'hypothèse d'une simple contingence apparaît insuffisante. Certes, les trajectoires du Mali et de la RDC présentent des spécificités politiques et sécuritaires importantes. Toutefois, plusieurs éléments communs suggèrent l'existence de dynamiques structurelles. En premier lieu, l'érosion du consentement des États hôtes constitue un facteur décisif. Le cas malien illustre de manière particulièrement nette cette évolution : la demande de retrait immédiat de la MINUSMA, formulée sans préavis et assortie de délais contraints, s'inscrit certes dans le respect formel de la souveraineté

¹ WILÉN Nina, « [‘Un cauchemar logistique’ : Exploration des défis logistiques liés au retrait forcé de la MINUSMA](#) », *Note de l'OBG*, 16 avril 2025.

² LIÉGEOIS Michel et LUNTUMBUE Michel, « [Défis et enjeux du plan de retrait de la MONUSCO](#) », *Note de l'OBG*, 26 septembre 2022.

³ BAYET Camille, « [L'ONU face au défi du consentement des États hôtes d'opération de paix](#) », *Note de l'OBG*, 19 septembre 2024.

⁴ « [Supporting Dialogue and Demobilisation in the DR Congo – Autumn update](#) », *International Crisis Group*, 10 octobre 2022.

étatique, mais révèle surtout une rupture profonde de la relation de coopération entre la mission et les autorités nationales⁵. Plus largement, cette situation met en lumière la fragilité d'un principe de coopération pourtant constitutif du maintien de la paix, dont la remise en cause peut conduire à la fin pure et simple d'une opération⁶.

En second lieu, ces retraits surviennent dans un contexte où les opérations de paix sont confrontées à des environnements de plus en plus complexes, caractérisés par la persistance de conflits armés, la fragmentation des acteurs et l'absence de processus politiques inclusifs. Or, les grandes opérations multidimensionnelles ont été pensées pour intervenir dans des contextes de sortie de conflit relativement stabilisés, mais ont progressivement été déployées dans des environnements où ces conditions minimales faisaient défaut. Leur déploiement dans des situations de guerre active en révèle aujourd'hui les limites⁷.

L'hypothèse centrale défendue ici est que les retraits successifs de la MINUSMA et de la MONUSCO ne sont pas des anomalies, mais bien les indicateurs d'une transformation structurelle du maintien de la paix onusien. Ils signalent l'essoufflement d'un modèle fondé sur l'idéal d'un partenariat durable avec les États hôtes, sur la possibilité d'un processus politique à soutenir, et sur la capacité de l'ONU à agir comme acteur central de la stabilisation. La multiplication des clôtures révèle au contraire un décalage croissant entre ce modèle et les réalités contemporaines des conflits, ouvrant la voie à une recomposition plus large de l'ordre sécuritaire international.

Cette fin de cycle ne signifie pas pour autant la disparition du maintien de la paix, mais plutôt l'épuisement d'une forme historiquement située de l'intervention onusienne : celle des grandes opérations multidimensionnelles, dotées de mandats étendus, d'une forte empreinte militaire et d'ambitions simultanément sécuritaires, politiques et institutionnelles. La MINUSMA et la MONUSCO en constituent deux expressions emblématiques, mais aussi deux révélateurs des tensions qui fragilisent désormais ce modèle.

Trois lignes de fracture apparaissent déterminantes. La première tient à l'érosion du consentement des États hôtes, qui remet en cause l'un des principes fondateurs du maintien de la paix. Ce consentement n'est plus un cadre stable de coopération, mais une ressource politique réversible, susceptible d'être instrumentalisée par les autorités nationales dans des rapports de force internes ou internationaux. La deuxième ligne de fracture concerne l'inadéquation croissante des mandats aux conflits contemporains, marqués par la fragmentation des acteurs armés, la régionalisation des violences, les menaces asymétriques et l'absence fréquente d'un processus politique crédible à soutenir. La troisième relève de la recomposition géopolitique. Les divisions au sein du Conseil de sécurité, le retour des rivalités de puissance et la montée d'acteurs sécuritaires alternatifs réduisent la centralité de l'ONU dans la gestion des crises africaines. Les opérations de paix ne disparaissent pas, mais elles s'inscrivent désormais dans un environnement plus concurrentiel, où missions onusiennes, dispositifs régionaux, coalitions *ad hoc*, partenariats bilatéraux et acteurs privés coexistent, se chevauchent ou se concurrencent.

Pour analyser cette transformation, cette note adopte une approche comparative centrée sur deux cas emblématiques : le Mali et la RDC. Ces terrains présentent des configurations distinctes — retrait contraint et accéléré dans un cas, désengagement progressif et négocié dans l'autre —, mais ils

⁵ WILÉN Nina, « 'Un cauchemar logistique' », *loc. cit.*

⁶ BAYET Camille, « [L'ONU face au défi du consentement des États hôtes d'opération de paix](#) », *loc. cit.*

⁷ LIÉGEOIS Michel, « [L'ONU et le maintien de la paix : défis et prospective](#) », *Note de l'OBG*, 9 avril 2025.

permettent, précisément par contraste, de mettre en évidence des dynamiques communes et des tendances structurelles affectant le maintien de la paix onusien. L'enjeu n'est donc pas seulement de comprendre pourquoi la MINUSMA est partie ni comment la MONUSCO se retire. Il est d'analyser ce que ces retraits disent d'une reconfiguration plus large : le passage progressif d'un multilatéralisme sécuritaire centré sur l'ONU à des formes plus hybrides, plus fragmentées et plus décentrées de gestion des crises.

La note s'organise en trois temps. La première partie revient sur la trajectoire des opérations multidimensionnelles et met en évidence la crise d'efficacité et de légitimité à laquelle elles sont confrontées sur les terrains africains (1). La deuxième partie analyse les retraits récents comme les symptômes de transformations structurelles, en identifiant les principaux facteurs explicatifs — politiques, opérationnels et géopolitiques (2). Enfin, la troisième partie explore les scénarios possibles de transformations du maintien de la paix, en s'interrogeant sur les formes émergentes du multilatéralisme sécuritaire et sur les risques associés à ces mutations (3).

1. La fin d'un modèle ? Les opérations multidimensionnelles onusiennes à l'épreuve des terrains africains

La fin de la Guerre froide marque une transformation profonde du maintien de la paix des Nations unies, souvent décrite comme l'« âge d'or » des opérations multidimensionnelles. La levée des blocages entre membres permanents du Conseil de sécurité entraîne une expansion rapide du nombre et de l'ambition des missions, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Entre la fin des années 1980 et le milieu des années 1990, le maintien de la paix passe d'un instrument limité d'interposition à un outil central de gestion des conflits intraétatiques⁸.

Cette évolution se traduit par un élargissement significatif des mandats. Les opérations ne se contentent plus de surveiller des cessez-le-feu, mais visent à accompagner des transitions politiques et à reconstruire des États fragilisés. Désarmement, démobilisation et réintégration des combattants (DDR), réforme du secteur de la sécurité (RSS), organisation d'élections ou encore promotion de l'État de droit deviennent des composantes essentielles de ces missions. Ce caractère multidimensionnel reflète une conception élargie de la sécurité, intégrant des dimensions politiques, institutionnelles et socio-économiques, dans une logique de consolidation durable de la paix⁹.

Les opérations déployées durant cette période reposent sur une intégration croissante des instruments civils et militaires. Elles mobilisent un large éventail d'acteurs — contingents militaires, personnel civil, agences onusiennes — dans une approche dite « *intégrée* », visant à articuler sécurité, gouvernance et développement. Ce modèle correspond à une vision séquentielle du règlement des conflits, dans laquelle l'intervention internationale accompagne le passage de la guerre à la paix, puis de la stabilisation à la consolidation.

Plusieurs missions illustrent les succès relatifs de ce modèle. Au Libéria (Mission des Nations unies au Libéria - MINUL), en Sierra Leone (Mission des Nations unies en Sierra Leone - MINUSIL) ou en Côte d'Ivoire (Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire - ONUCI), les opérations onusiennes ont contribué à stabiliser des contextes post-conflit, à soutenir des processus électoraux et à restaurer

⁸ LIÉGEOIS Michel, « [L'ONU et le maintien de la paix](#) », *loc. cit.*

⁹ PARIS Roland, *At War's End: Building Peace after Civil Conflict*, Cambridge University Press, 2004.

progressivement l'autorité de l'État. Ces expériences sont généralement considérées comme des cas où l'ONU a pu jouer un rôle d'accompagnement efficace, même si des défis importants subsistaient au moment du retrait, notamment en matière de réformes institutionnelles et de consolidation de la paix à long terme¹⁰.

Ce modèle d'opérations multidimensionnelles se confronte cependant à deux évolutions majeures : le déploiement des missions de paix dans des contextes dépourvus de processus de paix établi (1.1), ainsi qu'une inflation des mandats qui occasionne un décalage entre attentes et mise en œuvre, ce qui affecte durablement la légitimité des missions (1.2).

1.1. Le déploiement des opérations de paix dans des contextes sans paix

L'âge d'or des opérations de paix décrit en amont repose sur une hypothèse implicite essentielle : l'existence d'un processus politique à soutenir. Les opérations multidimensionnelles sont conçues comme des instruments d'accompagnement, et non de substitution. Leur efficacité dépend donc étroitement de la volonté des acteurs locaux de s'engager dans une dynamique de paix. Comme le souligne la littérature, c'est précisément cette condition — souvent implicite — qui explique en grande partie les succès observés dans certains contextes, mais aussi les difficultés rencontrées lorsque cette dynamique fait défaut.

C'est cette hypothèse fondatrice qui sera progressivement mise à l'épreuve dans les déploiements ultérieurs, notamment sur le continent africain, où les missions seront confrontées à des environnements de plus en plus instables, marqués par l'absence de paix à maintenir et la fragmentation des acteurs armés.

À partir des années 2010, les opérations onusiennes sont de plus en plus déployées dans des environnements où la paix est absente, fragile ou contestée. Cette évolution marque une rupture profonde avec les hypothèses fondatrices du modèle multidimensionnel. Les cas du Mali et de la RDC illustrent particulièrement ce basculement : loin d'accompagner des processus politiques stabilisés, les missions y sont confrontées à des conflits persistants, fragmentés et souvent régionalisés (voir partie 2).

Au Mali, la MINUSMA est déployée en 2013 dans un contexte caractérisé par la poursuite des violences armées et la montée en puissance de groupes jihadistes. Si la mission s'inscrit formellement dans le cadre de l'*Accord pour la paix et la réconciliation* de 2015, elle opère en réalité dans un environnement où cet accord reste largement inappliqué. La conflictualité évolue vers des formes asymétriques, marquées par des attaques terroristes, des violences intercommunautaires et une insécurité diffuse sur l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, la MINUSMA devient l'une des missions les plus dangereuses de l'ONU, tout en étant structurellement limitée par l'absence de mandat explicite de lutte antiterroriste¹¹.

En RDC, la MONUSCO fait face à une configuration différente, mais tout aussi problématique. Déployée dans un environnement caractérisé par la prolifération de groupes armés, notamment dans les provinces de l'Est, la mission est confrontée à une violence chronique et à une régionalisation du conflit impliquant des acteurs étatiques et non étatiques. Malgré l'introduction d'outils plus robustes, comme la Brigade d'intervention, la mission peine à stabiliser durablement la situation sécuritaire. Comme le

¹⁰ CAPLAN Richard, « [Levier politique et maintien de la paix des Nations unies : le cas du retrait de l'ONUCI de Côte d'Ivoire](#) », *OBG*, 28 août 2025.

¹¹ WILÉN Nina, « ['Un cauchemar logistique'](#) », *loc. cit.*

soulignent de nombreuses analyses, si la présence onusienne a contribué à éviter un embrasement régional, elle n'a pas permis d'éliminer les dynamiques locales de violence, qui demeurent profondément enracinées¹². Ce constat est largement partagé dans la littérature académique, qui s'accorde sur la tendance des opérations de paix à réduire l'intensité des conflits sans en traiter les causes structurelles, notamment dans les contextes de guerre prolongée et de fragmentation des acteurs armés¹³.

Ces deux cas illustrent un glissement progressif du maintien de la paix traditionnel vers des fonctions de stabilisation, de maintien de la paix robuste, voire d'imposition de la paix. Les missions ne se contentent plus d'accompagner des processus politiques, mais sont amenées à intervenir dans des contextes de guerre active, où elles doivent simultanément protéger les civils, soutenir des forces nationales parfois défaillantes et contenir des groupes armés persistants. Ce déplacement du rôle des opérations s'accompagne d'une tension croissante entre ambitions politiques et capacités opérationnelles.

Ce décalage structurel est au cœur des difficultés rencontrées par les missions contemporaines. Conçues pour intervenir dans des contextes post-accord, elles sont désormais confrontées à des conflits sans solution politique immédiate, où les acteurs armés sont multiples, mobiles et souvent transnationaux (voir 2.1). Cette situation réduit leur efficacité et expose leurs limites, tant en matière de protection des civils que de stabilisation des territoires.

Ainsi, les cas malien et congolais ne constituent pas des anomalies, mais des révélateurs d'une transformation plus profonde du maintien de la paix. Ils mettent en évidence l'écart croissant entre un modèle d'intervention hérité des années 1990 et des réalités sécuritaires contemporaines, caractérisées par la persistance de la violence et l'absence de paix à maintenir¹⁴ – un constat largement corroboré par les recherches récentes sur le maintien de la paix en situation de violence¹⁵.

1.2. Difficultés opérationnelles et inflation des mandats : les causes d'une crise de confiance vis-à-vis des opérations de paix contemporaines

Le déploiement des opérations de paix dans des contextes sans paix à maintenir a progressivement fait émerger une crise double — d'efficacité et de légitimité — qui affecte aujourd'hui le modèle multidimensionnel¹⁶. Les cas du Mali et de la RDC en constituent, encore une fois, des illustrations particulièrement révélatrices.

Sur le plan opérationnel, les missions peinent à remplir leurs objectifs centraux, au premier rang desquels la protection des civils. Malgré l'élargissement des mandats et l'accroissement des moyens,

¹² LIÉGEOIS Michel et LUNTUMBUE Michel, « [Défis et enjeux du plan de retrait de la MONUSCO](#) », *loc. cit.*

¹³ Voir par exemple : PAGE FORTNA Virginia, « [Does Peacekeeping Keep Peace? International Intervention and the Duration of Peace After Civil War](#) », *International Studies Quarterly*, vol. 48, n° 2, juin 2004, p. 269-292 et AUTESSERRE Séverine, *The Trouble with the Congo – Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*, Cambridge University Press, 2012.

¹⁴ LIÉGEOIS Michel, « [L'ONU et le maintien de la paix](#) », *loc. cit.*

¹⁵ MORJE HOWARD Lise, *Power in Peacekeeping*, Cambridge University Press, 2019.

¹⁶ « [Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies intitulé "Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations"](#) », *Assemblée générale des Nations unies et Conseil de sécurité des Nations unies*, A/70/95–S/2015/446, 17 juin 2015.

les violences persistent, souvent à proximité immédiate des zones de déploiement onusien¹⁷. Même si les recherches les plus récentes tendent à nuancer ce constat¹⁸, les perceptions des populations concernées demeurent très négatives¹⁹. Cette incapacité perçue à protéger de manière crédible les populations alimente un sentiment de décalage entre les promesses des mandats et les résultats obtenus sur le terrain. Plus largement, elle confirme les limites d'opérations déployées dans des contextes de conflit actif, alors même que leur conception repose sur l'hypothèse d'une stabilisation progressive.

Cette difficulté est accentuée par l'inflation des mandats. Les opérations multidimensionnelles se voient confier un nombre croissant de tâches — sécuritaires, politiques, institutionnelles, humanitaires — sans que les ressources correspondantes soient nécessairement adaptées. Cette logique de mandats extensifs, souvent qualifiés de « *mandats sapin de Noël* », fragilise la lisibilité de l'action onusienne et dilue les priorités stratégiques. Elle contribue également à créer des attentes élevées, souvent irréalistes, auxquelles les missions ne peuvent répondre de manière satisfaisante, accentuant ainsi le décalage entre ambitions et capacités²⁰.

À cette crise d'efficacité s'ajoute une crise de légitimité. Dans plusieurs contextes africains, les opérations de paix font l'objet de critiques croissantes, tant de la part des autorités politiques que des populations locales. En RDC, les manifestations hostiles à la MONUSCO traduisent une perte de confiance profonde, liée à la perception d'une mission incapable de garantir la sécurité des populations malgré sa présence prolongée. Au Mali, cette contestation a pris une dimension politique plus explicite, les autorités ayant dénoncé l'inefficacité de la mission et demandé son retrait²¹. Ces dynamiques rejoignent les travaux de terrain qui montrent que les interventions internationales peuvent générer des attentes qui se révèlent par la suite impossibles à satisfaire, alimentant frustration et ressentiment au niveau local²².

Ces contestations s'inscrivent dans des dynamiques plus larges d'instrumentalisation politique. Les opérations de paix deviennent des objets de mobilisation interne, servant à canaliser les frustrations liées à l'insécurité persistante ou aux défaillances étatiques. Dans ce contexte, leur présence peut paradoxalement fragiliser leur légitimité, en les exposant à des critiques qu'elles ne peuvent pleinement contrer. Ce phénomène est renforcé par la diffusion de récits critiques, voire de campagnes

¹⁷ RHOADS Emily Paddon, « [The Future of Protection in UN Peace Operations](#) », *Ethics & International Affairs*, vol. 38, n° 4, 2024, p. 418 – 432.

¹⁸ ABBS Luke et DUURSMA Allard, « [Tracing the Footsteps of Peace: Examining the Locations of UN Peacekeeping Patrols](#) », *International Interactions*, vol. 50, n° 6, p. 975–1004, 2024.

¹⁹ TRITHART Albert, « [Local Perceptions of UN Peacekeeping: A Look at the Data](#) », *International Peace Institute*, septembre 2023.

²⁰ « [Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies](#) », *loc. cit.*, § 126-130.

²¹ BAYET Camille, « [L'ONU face au défi du consentement des États hôtes d'opération de paix](#) », *loc. cit.*

²² AUTESSERRE Séverine, *Peaceland: Conflict Resolution and the Everyday Politics of International Intervention*, Cambridge University Press, 2014.

de désinformation²³, qui amplifient la défiance à leur égard²⁴, dans un contexte où la perception locale devient un facteur déterminant de l'efficacité des missions²⁵.

Au total, ces évolutions traduisent une crise de confiance structurelle entre les opérations de paix, les États hôtes et les populations locales. Cette crise ne résulte pas uniquement de défaillances opérationnelles, mais d'un décalage plus profond entre un modèle d'intervention hérité des années 1990 et les réalités contemporaines des conflits. Elle constitue l'un des principaux facteurs explicatifs des remises en cause actuelles du maintien de la paix et prépare le terrain aux dynamiques de retrait observées récemment.

2. Les retraits comme symptôme : facteurs structurels d'une crise du maintien de la paix

Au-delà des facteurs propres à chaque mission, les retraits récents des opérations de paix traduisent un décalage structurel croissant entre le modèle multidimensionnel développé par les Nations unies depuis la fin de la Guerre froide et les réalités politiques et sécuritaires contemporaines. Ce modèle reposait sur plusieurs hypothèses implicites : l'existence d'un minimum de consensus entre les principales puissances, la centralité de l'ONU dans la gestion internationale des crises, le consentement durable des États hôtes et la présence d'un processus politique, même fragile, susceptible d'être soutenu par une intervention internationale.

Or, chacune de ces conditions tend aujourd'hui à s'éroder. En premier lieu, l'ordre international caractérisé par un multilatéralisme coopératif et une forte légitimité de l'ONU est toujours plus contesté. En résulte une perception de l'ONU comme un acteur sécuritaire parmi tant d'autres, et non l'interlocutrice de choix qu'elle a pu être les années suivant la fin de la Guerre froide (2.1). Le deuxième facteur structurel relève des transformations profondes qui s'opèrent dans les conflits armés contemporains (2.2).

2.1. Affaiblissement d'un ordre international fondé sur le multilatéralisme

Un premier facteur structurel tient à la transformation de l'ordre international. Le maintien de la paix a connu son essor dans le contexte relativement coopératif de l'après-Guerre froide, marqué par une convergence accrue au sein du Conseil de sécurité et par une forte légitimité du multilatéralisme onusien. Cet environnement a profondément évolué. Le retour des rivalités entre grandes puissances, la fragmentation du système international et l'affaiblissement du consensus multilatéral affectent directement la capacité de l'ONU à définir et mettre en œuvre des stratégies cohérentes de gestion des crises²⁶. Dans ce contexte, les opérations de paix ne constituent plus nécessairement l'instrument privilégié de réponse aux conflits.

Parallèlement, le paysage sécuritaire international s'est considérablement diversifié. L'ONU évolue désormais dans un environnement concurrentiel où intervient une pluralité d'acteurs : organisations

²³ NGUYEN Anne et BUCHET-COUZY Clémence, « [Les désordres informationnels au sein des opérations de paix en milieu francophone. Enjeux, réponses et limitations actuels](#) », *Note de l'OBG*, 12 décembre 2023.

²⁴ AOUN Elena, « [Flexibilité et adaptabilité des missions de l'ONU : la FINUL entre opportunités et limites contextuelles](#) », *Note de l'OBG*, 2 février 2026.

²⁵ POULIGNY Béatrice, *Peace Operations Seen from Below: UN Missions and Local People*, Kumarian Press, 2006.

²⁶ LIÉGEOIS Michel, « [L'ONU et le maintien de la paix](#) », *loc. cit.*

régionales, coalitions *ad hoc*, partenariats bilatéraux, sociétés militaires privées ou encore dispositifs sécuritaires hybrides. Cette diversification offre aux États hôtes des alternatives qui n'existaient pas ou peu lors de l'expansion des opérations multidimensionnelles. Au Mali, le rapprochement avec la Russie et le recours à des acteurs sécuritaires non conventionnels illustrent cette recomposition des alliances. En RDC, la coexistence de la MONUSCO avec différentes initiatives régionales témoigne également de cette multiplication des acteurs de sécurité²⁷. L'ONU apparaît ainsi de plus en plus comme un acteur parmi d'autres dans un véritable marché international de la sécurité²⁸.

Cette évolution a des conséquences directes sur les fondements politiques du maintien de la paix. Le consentement de l'État hôte, longtemps considéré comme l'un des piliers du modèle onusien²⁹, apparaît aujourd'hui plus fragile et plus réversible qu'auparavant³⁰. La doctrine des Nations unies rappelle pourtant que ce consentement constitue une condition essentielle du déploiement et du maintien d'une opération de paix. Dans la pratique, il fait désormais l'objet de renégociations permanentes et s'inscrit de plus en plus dans des stratégies de politique intérieure ou de réaffirmation de la souveraineté nationale³¹.

Le cas du Mali illustre particulièrement cette évolution. En juin 2023, les autorités de transition ont demandé le retrait sans délai de la MINUSMA, mettant fin de manière unilatérale à une décennie de présence onusienne³². Cette décision traduit non seulement une dégradation des relations entre la mission et l'État hôte, mais aussi une redéfinition du rôle assigné aux partenaires internationaux. Progressivement, la mission a été perçue moins comme un instrument de stabilisation que comme une contrainte susceptible de limiter la marge de manœuvre des autorités nationales. Le retrait s'inscrit ainsi dans une stratégie plus large de réaffirmation de la souveraineté et de diversification des partenariats sécuritaires.

En RDC, la dynamique a pris une forme différente, mais procède d'une logique comparable. Le retrait progressif de la MONUSCO résulte d'une négociation avec les autorités congolaises, mais s'inscrit également dans un contexte de fortes pressions politiques internes³³. Après plus de deux décennies de présence, la mission est devenue un enjeu du débat national, son maintien ou son départ étant régulièrement mobilisé dans les controverses politiques internes. Dans les deux cas, le consentement tend à devenir un instrument stratégique permettant aux gouvernements de redéfinir les termes de leur relation avec l'ONU³⁴.

Comme expliqué en amont, cette fragilisation du consentement intervient alors même que les attentes placées dans les opérations de paix n'ont cessé de croître. L'extension progressive des mandats à des

²⁷ WILLIAMS Paul D. et BELLAMY Alex J., *Understanding Peacekeeping* (3^e éd.), Polity Press, 2021.

²⁸ KARLSRUD John, *UN Peacekeeping Doctrine in a New Era: Adapting to Stabilisation, Protection and New Threats*, Routledge, 2020.

²⁹ BAYET Camille, « [L'ONU face au défi du consentement des États hôtes d'opération de paix](#) », *loc. cit.*

³⁰ « [Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies](#) », *loc. cit.*, § 50.

³¹ PADDON RHOADS Emily, *et al.*, « Consent, Impartiality and the (Non-)Use of Force », in DUURSMA Allard, *et al.*, « [UN Peacekeeping at 75: Achievements, Challenges, and Prospects](#) », *International Peacekeeping*, vol. 30, n° 4, 2003, p. 419–426.

³² GOWAN Richard et FORTI Daniel, « What Future for UN Peacekeeping in Africa after Mali Shuttters Its Mission? », *International Crisis Group*, 10 juillet 2023 et CZEREP Jędrzej, « [UN Missions in Africa Set to Change After the Withdrawal of MINUSMA from Mali](#) », *PISM Bulletin*, n. 141, 6 octobre 2023.

³³ LIÉGEOIS Michel et LUNTUMBUE Michel, « [Défis et enjeux du plan de retrait de la MONUSCO](#) », *loc. cit.*

³⁴ DE CONING Cedric, « [Adaptive Peacebuilding](#) », *International Affairs*, vol. 94, n° 2, mars 2018, p. 301–317.

responsabilités allant de la protection des civils à la promotion des droits humains soumet les opérations à des attentes considérables, alors même que les conditions politiques de leur action deviennent plus incertaines³⁵.

2.2. Transformations profondes de la nature des conflits armés

À cette tension politique s'ajoute une transformation profonde de la nature des conflits dans lesquels les missions sont appelées à intervenir. Le modèle multidimensionnel a été conçu pour accompagner des processus de sortie de crise ou de consolidation de la paix. Or, comme mentionné plus tôt, les opérations contemporaines sont fréquemment déployées dans des contextes où il n'existe ni paix à maintenir ni accord politique crédible à soutenir³⁶. Des éléments comme la multiplication des parties belligérantes, ainsi que le caractère asymétrique et le transnational des conflits aggravent le décalage entre les outils du maintien de la paix et leur application sur le terrain.

Les conflits contemporains se caractérisent d'abord par leur fragmentation croissante³⁷. À la différence des conflits interétatiques classiques ou des guerres civiles structurées autour d'un nombre limité d'acteurs, ils impliquent une multiplicité de groupes armés dont les alliances sont mouvantes et les objectifs souvent divergents. En RDC, la présence de dizaines de groupes armés actifs dans l'est du pays illustre cette complexité³⁸. Au Mali, la coexistence de groupes jihadistes, de milices locales, de groupes d'autodéfense et d'acteurs criminels contribue à une insécurité diffuse qui échappe largement aux schémas traditionnels du maintien de la paix³⁹.

Ces conflits présentent également un caractère fortement asymétrique. Les opérations onusiennes sont confrontées à des adversaires non conventionnels capables de recourir à des tactiques de guérilla, à des engins explosifs improvisés ou à des attaques ciblées contre les Casques bleus. Pourtant, les missions de paix n'ont été ni conçues ni équipées pour mener des opérations de contre-insurrection ou de lutte antiterroriste⁴⁰. Le cas de la MINUSMA est particulièrement révélateur de ce décalage : confrontée à des groupes armés mobiles et adaptatifs, la mission s'est retrouvée engagée dans un environnement opérationnel pour lequel ses outils traditionnels étaient largement inadéquats.

La dimension transnationale de nombreux conflits renforce encore cette difficulté. Dans le Sahel comme dans la région des Grands Lacs, les dynamiques de violence dépassent largement les frontières nationales. Les circulations de combattants, d'armes et de ressources s'inscrivent dans des espaces régionaux intégrés, alors que les mandats des opérations demeurent, par définition, limités à un territoire étatique donné. Cette discordance réduit leur capacité à agir sur les causes profondes des violences.

Dans ces conditions, les missions font face à des contraintes opérationnelles considérables. Les difficultés de mobilité, les insuffisances en matière de renseignement, les limites de réactivité, la

³⁵ « [Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies](#) », *loc. cit.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Voir notamment : « [Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains : instaurer une culture de respect du droit international humanitaire pour protéger l'humanité dans les conflits actuels et futurs](#) », Comité international de la Croix rouge, 2024.

³⁸ LIÉGEOIS Michel et LUNTUMBUE Michel, « [Défis et enjeux du plan de retrait de la MONUSCO](#) », *loc. cit.*

³⁹ « [Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains](#) », *loc. cit.*

⁴⁰ MORJE HOWARD Lise, *Power in Peacekeeping*, *op. cit.* et « [Nouveaux enseignements à tirer de l'expérience de la MINUSMA au Mali](#) », *International Peace Institute*, 31 juillet 2024.

dépendance à des contingents nationaux aux capacités inégales ainsi que les restrictions imposées par certains États hôtes réduisent leur marge d'action⁴¹. Les recherches récentes montrent que la légitimité locale des opérations de paix dépend non seulement de leur capacité à protéger efficacement les civils, mais aussi des modalités concrètes de leur action. Les populations évaluent les missions à l'aune de leur réactivité, de leur impartialité, de la proportionnalité de leur recours à la force et du respect du consentement local ; ces perceptions demeurent en outre évolutives et peuvent être restaurées après des échecs si les missions répondent davantage aux attentes des communautés concernées⁴².

Il en résulte un cercle vicieux qui contribue à alimenter la crise contemporaine du maintien de la paix⁴³. L'affaiblissement du consensus multilatéral réduit la capacité des Nations unies à agir efficacement. Dans le même temps, les États membres continuent de confier aux opérations des responsabilités toujours plus nombreuses et complexes, souvent éloignées des conditions pour lesquelles elles ont été conçues⁴⁴. Déployées dans des contextes de guerre active plutôt que dans des situations de sortie de conflit, les missions peinent à répondre à ces attentes⁴⁵. Cette inadéquation nourrit les critiques relatives à leur efficacité, fragilise leur légitimité auprès des populations et des gouvernements concernés et encourage la recherche d'alternatives sécuritaires. La diminution de la confiance accordée aux opérations contribue alors à marginaliser davantage l'ONU dans la gestion des crises, renforçant à son tour les dynamiques qui sont à l'origine de cette crise.

3. Vers une recomposition du maintien de la paix ? Scénarios et mutations du multilatéralisme sécuritaire

Face aux limites du modèle onusien et aux retraits récents, plusieurs scénarios s'esquissent : la régionalisation du maintien de la paix (3.1), l'hybridation des dispositifs de sécurité dans lequel l'ONU ne serait qu'un acteur parmi d'autres (3.2) ou encore la transformation de l'Organisation en instance de coordination et de soutien (3.3). À défaut d'une transition maîtrisée, ces reconfigurations du maintien de la paix comportent le risque de laisser au retrait des missions un vide sécuritaire qui aggraverait la conflictualité au sein des États hôtes (3.4).

3.1. Scénario I : vers une régionalisation du maintien de la paix ?

L'un des scénarios les plus visibles de recomposition du maintien de la paix réside dans la régionalisation des réponses sécuritaires. Celle-ci se traduit par un rôle accru des organisations africaines et sous-régionales dans la gestion des crises, dans une logique d'appropriation locale et de subsidiarité⁴⁶.

Cette évolution n'est pas entièrement nouvelle, mais elle s'est nettement accélérée au cours de la dernière décennie. L'Union africaine (UA), ainsi que des organisations comme la Communauté

⁴¹ KARLSRUD John, *UN Peacekeeping Doctrine in a New Era*, *op. cit.*

⁴² GIPPERT Birte Julia, « [All means necessary? Local legitimacy of peacekeepers' use of force for civilian protection in Haiti and the DRC](#) », *International Affairs*, vol. 101, n° 6, 2025, p. 2215-2233.

⁴³ WILLIAMS Paul D. et BELLAMY Alex J., *Understanding Peacekeeping*, *op. cit.*

⁴⁴ « [Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies](#) », *loc. cit.*, § 131-134.

⁴⁵ *Ibid.*, § 54-55 et 166.

⁴⁶ DE CONING Cedric, « [Adaptive Peacebuilding](#) », *loc. cit.*

économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (*Southern Africa Development Community – SADC*) ou la Communauté d'Afrique de l'Est (*East African Community – EAC*), ont progressivement développé leurs capacités d'intervention, que ce soit à travers des missions autonomes ou en partenariat avec l'ONU. Cette dynamique est désormais reconnue et encouragée au niveau onusien, notamment à travers les débats sur le financement des opérations africaines de soutien à la paix, qui visent à institutionnaliser un partage des responsabilités entre l'ONU et les acteurs régionaux⁴⁷ et ainsi qu'en atteste l'adoption, en 2023, de la résolution 2719⁴⁸ par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Les cas du Mali et de la RDC illustrent cette tendance. Au Mali, le retrait de la MINUSMA a ouvert la voie à une reconfiguration des dispositifs sécuritaires, dans laquelle les acteurs régionaux sont appelés à jouer un rôle accru, même si celui-ci reste encore limité et incertain. Comme le souligne le rapport du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ce retrait peut être interprété comme une opportunité de renforcer le leadership africain en matière de gestion des crises, à condition que les capacités institutionnelles et opérationnelles suivent⁴⁹. En RDC, la montée en puissance de forces régionales — notamment celles déployées par l'EAC puis la SADC — témoigne également d'un déplacement progressif du centre de gravité des interventions sécuritaires, la MONUSCO coexistant désormais avec des dispositifs régionaux aux logiques propres.

Cette régionalisation repose sur plusieurs arguments. D'une part, les acteurs régionaux sont perçus comme mieux à même de comprendre les dynamiques locales et de s'adapter aux contextes spécifiques. D'autre part, leur intervention est souvent considérée comme plus légitime politiquement, dans la mesure où elle s'inscrit dans une logique d'appropriation africaine des enjeux de sécurité. Enfin, ces dispositifs peuvent offrir une plus grande flexibilité opérationnelle, notamment en matière de règles d'engagement ou de rapidité de déploiement.

Toutefois, cette évolution se heurte à des limites importantes. Les capacités des organisations régionales restent inégales, tant sur le plan logistique que financier. Leur dépendance à l'égard de financements extérieurs — souvent fournis par des partenaires internationaux, y compris l'ONU — pose la question de leur autonomie réelle. Par ailleurs, la coordination entre les différents acteurs — ONU, organisations régionales, États contributeurs — demeure un défi majeur, susceptible de générer des chevauchements, des incohérences ou des rivalités.

En outre, la régionalisation n'est pas exempte de risques politiques. Les organisations sous-régionales peuvent être influencées par les intérêts de leurs États membres, ce qui peut affecter leur impartialité et leur capacité à agir comme médiateurs⁵⁰. Dans certains cas, elles peuvent également être perçues comme parties prenantes au conflit, notamment dans des contextes où des États voisins sont directement impliqués dans les dynamiques de violence. Dans le cas de la RDC, la présence de forces

⁴⁷ LIÉGEOIS Michel, « [L'ONU et le maintien de la paix](#) », *loc. cit.*

⁴⁸ « [Résolution 2719 \(2023\)](#) », *Conseil de sécurité des Nations unies*, S/RES/2719 (2023), 21 décembre 2023.

⁴⁹ « [MINUSMA Withdrawal: An Opportunity to Showcase African Union Leadership](#) », *Institute for Security Studies*, 14 août 2023.

⁵⁰ Voir notamment : DE CONING Cedric, « [Adaptive Peacebuilding](#) », *loc. cit.* et WILLIAMS Paul D., *Fighting for Peace in Somalia: A History and Analysis of the African Union Mission (AMISOM)*, Oxford University Press, 2018.

régionales issues de pays ayant eux-mêmes des intérêts sécuritaires dans l'est du pays a ainsi suscité des interrogations sur leur positionnement et leurs objectifs⁵¹.

Ainsi, la régionalisation des réponses sécuritaires apparaît comme une tendance structurante de la recomposition du maintien de la paix, mais aussi comme un processus ambivalent. Si elle ouvre des perspectives en termes d'appropriation locale et de diversification des instruments de gestion des crises, elle soulève également des défis importants en matière de capacités, de coordination et de légitimité. Elle ne constitue donc pas une alternative simple au modèle onusien, mais plutôt l'un des éléments d'un paysage sécuritaire en recomposition, où les rôles et les responsabilités restent en redéfinition.

3.2. Scénario II : vers une hybridation des dispositifs de sécurité

Au-delà de la régionalisation, une deuxième dynamique structurante de recomposition réside dans l'hybridation croissante des dispositifs de sécurité. Celle-ci se traduit par la coexistence, voire l'imbrication, de multiples acteurs et instruments — onusiens, régionaux, bilatéraux et privés — au sein d'un même théâtre d'opérations. Le maintien de la paix n'est plus organisé autour d'un modèle unique, mais s'inscrit dans des configurations complexes et souvent concurrentielles.

Cette hybridation est particulièrement visible dans les cas du Mali et de la RDC. Au Mali, avant même le retrait de la MINUSMA, la gestion de la sécurité reposait sur une pluralité d'acteurs : forces nationales, opération française Barkhane, mission européenne de formation (*European Union Training Mission* - EUTM), forces du G5 Sahel, puis acteurs russes. Cette superposition d'interventions aux logiques distinctes a progressivement fragmenté l'environnement sécuritaire, réduisant la cohérence d'ensemble et compliquant la coordination entre acteurs. Le retrait de la MINUSMA n'a pas mis fin à cette dynamique, mais l'a plutôt accentuée, en renforçant le poids d'arrangements bilatéraux et non onusiens⁵².

En RDC, l'hybridation prend une forme encore plus explicite. La MONUSCO coexiste avec des forces régionales (EAC puis SADC), des interventions bilatérales et une multiplicité d'acteurs locaux. Cette configuration crée un système de sécurité « *en couches* », où les mandats, les chaînes de commandement et les objectifs ne sont pas nécessairement alignés. Comme le souligne l'analyse du *New Lines Institute*, cette coexistence peut générer des effets de concurrence, voire de contradiction, entre les différents acteurs, affaiblissant la cohérence stratégique globale et compliquant la protection des civils⁵³.

Cette hybridation répond néanmoins à des logiques fonctionnelles. Face à la complexité des conflits contemporains et aux limites des opérations onusiennes, les États et les organisations internationales tendent à privilégier des approches pragmatiques, combinant différents types d'intervention. Les missions politiques spéciales de l'ONU peuvent ainsi coexister avec des forces régionales plus robustes, tandis que des partenaires bilatéraux apportent un soutien ciblé en matière de formation, de

⁵¹ NUNES Ashley, « [MONUSCO: A Crossroads for Modern Peacekeeping](#) », *New Lines institute for strategy and policy*, 11 octobre 2025.

⁵² CZEREP Jędrzej, « [UN Missions in Africa Set to Change After the Withdrawal of MINUSMA from Mali](#) », *PISM Bulletin*, n. 141, 6 octobre 2023.

⁵³ NUNES Ashley, « [MONUSCO](#) » *loc. cit.*

renseignement ou d'équipement. Cette complémentarité potentielle est parfois présentée comme une adaptation nécessaire à la diversification des menaces⁵⁴.

Cependant, cette hybridation comporte des risques importants. Le premier est celui de la fragmentation. La multiplication des acteurs rend plus difficile la coordination des actions et peut conduire à une dispersion des efforts. Le second est celui de la concurrence. Les différents intervenants peuvent poursuivre des objectifs divergents, voire antagonistes, notamment lorsque leurs priorités politiques ou stratégiques ne coïncident pas. Le troisième est celui de la dilution des responsabilités. Dans un environnement où les rôles sont partagés entre de nombreux acteurs, il devient plus difficile d'identifier clairement les responsabilités en cas d'échec ou de violation des normes internationales.

Ces risques sont d'autant plus problématiques que les cadres de gouvernance de ces dispositifs hybrides restent souvent faibles ou informels. Contrairement aux opérations onusiennes, qui s'inscrivent dans un cadre normatif relativement structuré, les arrangements hybrides reposent fréquemment sur des accords *ad hoc*, avec des niveaux variables de transparence et de redevabilité. Cette situation peut fragiliser la légitimité globale des interventions et compliquer l'évaluation de leur efficacité.

Ainsi, l'hybridation des dispositifs de sécurité apparaît comme une réponse pragmatique aux limites du modèle onusien, mais aussi comme une source de nouvelles vulnérabilités. Elle contribue à redéfinir les contours du maintien de la paix, en le transformant en un ensemble de pratiques plus flexibles, mais aussi plus fragmentées et moins lisibles. Ce scénario d'un ordre sécuritaire hybride et concurrentiel constitue l'une des évolutions majeures du multilatéralisme contemporain.

3.3. Scénario III : L'ONU comme acteur de coordination des acteurs du maintien de paix

Dans ce contexte de régionalisation et d'hybridation, un troisième scénario de recomposition concerne la transformation du rôle même des Nations unies dans la gestion des crises. Plutôt que de disparaître, l'Organisation semble appelée à se repositionner, en s'éloignant progressivement du modèle des opérations militaires lourdes pour privilégier des fonctions politiques, d'appui et de coordination.

Cette évolution s'inscrit dans des tendances déjà bien identifiées au sein du système onusien. Les grandes opérations multidimensionnelles, coûteuses, complexes et de plus en plus contestées, font l'objet d'un désengagement progressif, alors même que les besoins en gestion des conflits restent élevés. Dans le même temps, les États membres apparaissent plus réticents à autoriser de nouveaux déploiements robustes, préférant des formats d'intervention plus limités et plus flexibles. Comme le souligne l'*International Peace Institute*, cette évolution traduit un glissement vers des approches plus « *politiques* » du maintien de la paix, centrées sur la prévention, la médiation et l'accompagnement des processus nationaux⁵⁵.

Dans cette perspective, les missions politiques spéciales (MPS) occupent une place croissante dans l'architecture onusienne. Dépourvues de composante militaire lourde, elles privilégient la médiation, le soutien aux institutions et l'appui aux processus électoraux ou de réconciliation. Cette évolution est en cohérence avec les recommandations du rapport dit « *HIPPO* » (*High-level Independent Panel on Peace Operations* - Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix de l'ONU) de 2015, qui insiste sur la nécessité de replacer la « *primauté du politique* » au cœur des

⁵⁴ « [Nouveaux enseignements à tirer de l'expérience de la MINUSMA au Mali](#) », *loc. cit.*

⁵⁵ *Ibid.*

interventions internationales. Elle reflète également les limites rencontrées par les opérations militaires dans des contextes où les conditions politiques de la paix ne sont pas réunies.

Parallèlement, le rôle de l'ONU en tant que plateforme de coordination tend à se renforcer. Dans des environnements caractérisés par la multiplicité des acteurs, l'Organisation peut jouer un rôle central dans la mise en cohérence des différentes interventions, en facilitant le dialogue entre partenaires internationaux, acteurs régionaux et autorités nationales. Cette fonction est particulièrement visible dans des contextes comme la RDC, où la coexistence d'acteurs multiples — missions onusiennes, forces régionales, partenaires bilatéraux — nécessite des mécanismes de coordination complexes⁵⁶.

Toutefois, cette transformation soulève plusieurs défis. D'une part, le recul des opérations militaires lourdes peut limiter la capacité de l'ONU à agir directement sur les dynamiques sécuritaires, notamment en matière de protection des civils. D'autre part, les missions politiques, bien que plus flexibles, dépendent fortement de la volonté des acteurs locaux et de l'existence d'un minimum de consensus politique. En l'absence de telles conditions, leur capacité d'influence reste limitée, comme le montrent plusieurs analyses des interventions récentes⁵⁷.

Enfin, cette évolution s'inscrit dans une recomposition plus large du multilatéralisme sécuritaire, marquée par la concurrence accrue d'acteurs non onusiens. Dans ce contexte, la capacité de l'ONU à se repositionner comme un acteur central de la médiation et de la coordination constitue un enjeu déterminant. Comme le souligne la littérature récente, l'Organisation conserve des atouts spécifiques — légitimité universelle, expertise normative, capacité de coordination —, mais leur mobilisation effective dépendra de son aptitude à adapter ses modes d'intervention aux réalités contemporaines des conflits⁵⁸.

Ainsi, la transformation du rôle des Nations unies ne correspond pas à un retrait, mais à une recomposition. Elle traduit le passage d'un modèle centré sur l'intervention directe à un modèle davantage orienté vers l'appui politique et la facilitation, dans un environnement où la gestion des crises devient de plus en plus diffuse, décentralisée et concurrentielle.

3.4. Recomposition du multilatéralisme et risques de vide sécuritaire

Si les dynamiques de régionalisation, d'hybridation et de transformation du rôle de l'ONU ouvrent des perspectives de recomposition, elles soulèvent également une interrogation centrale : le retrait des opérations onusiennes produit-il une transition maîtrisée ou, au contraire, un vide sécuritaire susceptible d'aggraver les conflits ?

L'expérience récente invite à la prudence. Le cas du Mali constitue à cet égard un signal d'alerte. Le retrait rapide de la MINUSMA en 2023 s'est opéré dans un contexte de dégradation sécuritaire persistante, marqué par la poursuite des violences et l'expansion de groupes armés. Plusieurs analyses soulignent que la disparition de la mission a réduit les capacités de surveillance, de protection des civils et de médiation, sans que des dispositifs alternatifs pleinement opérationnels ne soient en mesure de

⁵⁶ NUNES Ashley, « [MONUSCO](#) » *loc. cit.*

⁵⁷ Voir notamment : DE CONING Cedric, « [Adaptive Peacebuilding](#) », *loc. cit.* et KARLSRUD John, *UN Peacekeeping Doctrine in a New Era*, *op. cit.*

⁵⁸ WILLIAMS Paul D. et BELLAMY Alex J., *Understanding Peacekeeping*, *op. cit.*

compenser ces fonctions⁵⁹. Cette évolution illustre les risques associés à des retraits non accompagnés par une consolidation effective des capacités nationales ou régionales.

En RDC, les incertitudes sont tout aussi fortes. Après plus de vingt ans de présence, la MONUSCO a exercé un effet stabilisateur, notamment en contribuant à prévenir une escalade régionale du conflit, malgré ses limites en matière de protection des civils⁶⁰. Son retrait progressif soulève donc la question de la capacité des acteurs nationaux et régionaux à maintenir ce fragile équilibre. Comme semble l'indiquer plusieurs recherches récentes, le départ d'une mission de paix crée presque mécaniquement un risque de résurgence des violences si les conditions politiques et sécuritaires ne sont pas réunies⁶¹.

Ces risques sont renforcés par la nature même des conflits contemporains mentionnés plus tôt. Fragmentés, asymétriques et souvent transnationaux, ils ne disparaissent pas avec le retrait des acteurs internationaux. Au contraire, l'affaiblissement des dispositifs de stabilisation peut créer des opportunités pour les groupes armés, en particulier dans des zones où l'État reste peu présent. Dans la région des Grands Lacs comme au Sahel, cette dynamique peut favoriser une extension des violences et une régionalisation accrue des conflits.

Par ailleurs, les alternatives au maintien de la paix onusien ne garantissent pas nécessairement une stabilisation durable. Les forces nationales peuvent manquer de capacités ou de légitimité, tandis que les dispositifs régionaux ou bilatéraux peuvent être limités dans le temps ou poursuivent des objectifs plus étroits. Quant aux acteurs privés, leur intervention soulève des questions importantes en matière de redevabilité et de respect des normes internationales. Comme le souligne l'*ISS Africa*⁶², remplacer l'ONU par d'autres dispositifs sécuritaires – qu'ils soient nationaux ou régionaux – ne permet pas de traiter les causes profondes de l'insécurité et risque, en l'absence de réformes structurelles, de reproduire voire d'accentuer les dynamiques de violence.

Dès lors, la question centrale n'est pas seulement celle du retrait, mais celle de ses conditions. Un désengagement progressif, coordonné et adossé à des mécanismes de transition crédibles peut contribuer à une recomposition relativement stable du dispositif sécuritaire. À l'inverse, un retrait précipité ou politiquement contraint risque de produire un effet de rupture, générateur d'instabilité⁶³.

Ainsi, les retraits récents mettent en lumière une tension fondamentale : si les opérations de paix onusiennes apparaissent de plus en plus contestées et limitées dans leur efficacité, leur absence peut créer un vide sécuritaire aux conséquences potentiellement graves, comme semblent l'indiquer les événements du printemps 2026 au Mali. Cette ambivalence souligne la difficulté de penser la sortie des missions non pas comme une fin, mais comme une phase critique de transformation, dont l'issue dépend largement des dynamiques locales et des arrangements institutionnels qui lui succèdent.

⁵⁹ « [Nouveaux enseignements à tirer de l'expérience de la MINUSMA au Mali](#) », *loc. cit.*, et JEZEQUEL Jean-Hervé et MAIGA Ibrahim, « [MINUSMA : négocier un départ sans accroc](#) », *International Crisis Group*, 27 juin 2023.

⁶⁰ LIÉGEOIS Michel et LUNTUMBUE Michel, « [Défis et enjeux du plan de retrait de la MONUSCO](#) », *loc. cit.*

⁶¹ PAGE FORTNA Virginia, *Does Peacekeeping Work? Shaping Belligerents' Choices after Civil War*, Princeton University Press, 2008 et MORJE HOWARD Lise, *Power in Peacekeeping*, *op. cit.*

⁶² HOINATHY Remadji et MOOLOO Nirvaly, « [MONUSCO's rigid mandate hinders civilian protection in eastern DRC](#) », *Institute for Security Studies*, 12 janvier 2026.

⁶³ Voir notamment WILÉN Nina, « ['Un cauchemar logistique'](#) », *loc. cit.*

Conclusion

Les retraits récents des opérations de paix des Nations unies en Afrique, qu'il s'agisse de la MINUSMA au Mali ou du désengagement progressif de la MONUSCO en RDC, ne peuvent être appréhendés comme de simples épisodes conjoncturels. Ils s'inscrivent dans une dynamique plus profonde de transformation du maintien de la paix, dont ils constituent à la fois les symptômes les plus visibles et les accélérateurs.

Le modèle des opérations multidimensionnelles robustes, hérité de l'après-Guerre froide, montre aujourd'hui des signes d'essoufflement. Fondé sur l'hypothèse d'un consentement durable des États hôtes, sur l'existence d'un processus politique à soutenir et sur la centralité de l'ONU dans la gestion des crises, ce modèle se heurte aujourd'hui à des limites structurelles. L'érosion du consentement, l'inadéquation aux conflits contemporains et les contraintes internes au système onusien fragilisent sa pertinence, tandis que la recomposition géopolitique en réduit la portée et l'attractivité.

À cet égard, les retraits observés ne constituent pas des anomalies, mais bien des indicateurs d'une fin de cycle. Ils signalent la clôture progressive d'une phase d'expansion du maintien de la paix onusien, marquée par des interventions ambitieuses, multidimensionnelles et fortement institutionnalisées. Pour autant, ils ne signifient pas une disparition en tant que tel, mais une transformation.

Les évolutions en cours dessinent les contours d'un multilatéralisme sécuritaire recomposé. La régionalisation des réponses, l'hybridation des dispositifs et la transformation du rôle de l'ONU témoignent de l'émergence d'un ordre plus décentralisé, dans lequel les opérations de paix s'inscrivent désormais aux côtés d'une pluralité d'acteurs et d'instruments. Cette diversification peut offrir des opportunités d'adaptation, mais comporte également des risques de fragmentation, de concurrence et de dilution des responsabilités.

Dans ce contexte, la question des conditions de retrait apparaît centrale. L'expérience montre que le départ d'une mission ne garantit pas la stabilisation et peut, au contraire, créer un vide sécuritaire propice à la résurgence des violences. La gestion de cette phase de transition constitue dès lors un enjeu stratégique majeur, tant pour les États concernés que pour l'ONU et ses partenaires.

Ces constats appellent à un certain réalisme stratégique. Adapter les mandats aux contextes, reconstruire le consentement des États hôtes et repenser les partenariats entre l'ONU et les acteurs régionaux apparaissent comme des conditions nécessaires pour renouveler la pertinence du maintien de la paix. Dans un environnement international plus fragmenté et plus compétitif, l'enjeu n'est pas tant de préserver un modèle en déclin que de repenser les modalités d'un engagement multilatéral capable de répondre aux défis contemporains de la sécurité internationale.

À propos de l'auteur



Michel Liégeois est Docteur en sciences politiques et professeur à l'Université catholique de Louvain (UCL) où il enseigne les Relations internationales et les études de sécurité. Il est membre de la coordination scientifique de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix. Il est l'auteur de nombreuses publications sur les opérations de paix.

L'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix constitue un cadre de discussion entre experts et personnalités francophones issus de pays contributeurs de personnel. Il s'inscrit en cela dans un objectif de renforcement du dialogue triangulaire entre les États engagés dans le maintien de la paix, le Conseil de sécurité et le Secrétariat des Nations unies.

Pour en savoir plus sur l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix :

<https://www.observatoire-boutros-ghali.org>

